

PROPOSITION DE RÉSOLUTION EUROPÉENNE
sur l'instrument de réciprocité sur les marchés publics

Monsieur le Président,
Madame la Ministre,
Madame la présidente de la commission des affaires européennes,
Monsieur le Président de la commission des affaires économiques,
Mesdames les rapporteuses,
Mes chers collègues,

Cette proposition de résolution européenne nous réunit ce soir dans le cadre de cette « semaine de contrôle », pour débattre ensemble sur l'instrument de réciprocité sur les marchés publics dans le commerce international.

L'examen dans l'hémicycle d'une proposition de résolution européenne, c'est donc un moment trop rare.

Et, je souhaite que nous puissions chers collègues faire progresser le plus souvent possible par résolution, les idées fortes de notre Assemblée auprès des Institutions Européennes !

Ce qui est sûr, c'est que le sujet du juste échange international appliqué au secteur des marchés publics mérite l'adoption d'une résolution après un examen en séance publique.

Et, je suis convaincue que nous partageons tous l'objectif de peser sur les décisions européennes pour adopter des outils qui permettent à nos entreprises de lutter à armes égales avec leurs concurrentes dans le monde.

Depuis l'accélération de l'ouverture des marchés et le phénomène de « mondialisation des échanges commerciaux », nous avons toujours eu un train de retard pour réguler avec équité l'abandon du protectionnisme.

La situation préoccupante de nos entreprises nous oblige à nous mobiliser ensemble pour donner les moyens à notre ministre et notre commissaire d'aboutir à l'adoption d'un règlement efficace.

Ainsi, j'espère mes chers collègues, que nous adopterons à l'unanimité cette proposition de résolution que le groupe RRDP soutient avec force et vigueur !

Cette proposition, c'est l'aboutissement d'une volonté de faire face à la dérégulation de la mondialisation déloyale qui mine notre industrie.

Avec plus de deux millions d'entreprises, 35 millions de salariés et une production de 1 600 milliards d'euros de valeur ajoutée par an, l'Europe représente une puissance industrielle forte dans le monde.

Globalement elle a d'ailleurs relativement plutôt mieux résisté à la crise économique que d'autres pôles industriels.

La situation de l'industrie française pour sa part est devenue préoccupante : moins de 13% de notre PIB contre plus de 20% pour 12 pays de l'Union dont l'Allemagne, des pertes d'emplois considérables qui s'aggravent, un manque d'investissement, et un déséquilibre commercial massif.

Si nous disposons encore d'atouts importants sur lesquels nous devons concentrer nos efforts pour redevenir une puissance industrielle, la gravité de la crise a mis en lumière des pratiques sur les marchés publics qui faussent la concurrence et nuisent à notre tissu industriel.

Ainsi, le principe de réciprocité, c'est-à-dire l'octroi de concessions en échange de contreparties équivalentes pour aboutir à un échange juste et mutuellement bénéfique, a refait surface dans les débats sur la politique industrielle, en particulier pour les marchés publics.

Depuis deux directives de 2004, les règles européennes en matière de marchés publics imposent des procédures de passation garantissant la transparence, l'égalité d'accès et des conditions de concurrence équitable pour les contrats atteignant un certain seuil.

L'idée de base, que l'on peut comprendre facilement et qui n'est pas mauvaise en soi, c'est de donner les moyens aux acheteurs publics des pays européens d'acheter au prix le plus bas possible leurs équipements.

Les achats publics représentant 17% du PIB de l'Union européenne, elle offre ainsi le « plus grand marché public du monde ».

Ces marchés publics font d'ailleurs l'objet d'un accord multilatéral à l'OMC.

Mais dans cet accord, certains Etats ont conditionné leurs engagements à l'adoption de limites sur l'ouverture des marchés publics, pour les secteurs des transports, de l'énergie, des télécommunications ou encore de l'eau.

L'Union Européenne a choisi d'ouvrir ses marchés publics sur le principe, tout en avertissant qu'elle aurait une attitude dérogatoire pour les fournisseurs et prestataires des pays qui ont fixé des barrières.

Mais en pratique, cela n'a eu aucun effet, et la Cour de Justice de l'Union Européenne a d'ailleurs expliqué que la Commission était « parfaitement consciente » que la clause de réciprocité introduite ne pouvait pas fonctionner, car elle n'était pas intégrée dans le corpus juridique du droit issu de l'Union Européenne.

Ainsi, que ce soit pour des raisons juridiques et techniques liées à l'impossibilité de déterminer la nationalité d'une entreprise ou pour des raisons financières avec la possibilité d'accéder à des

équipements à un coût réduit, les conditions de réciprocité n'ont finalement jamais été appliquées.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, l'Union européenne a des marchés publics ouverts à toutes les entreprises, quelle que soit leur « nationalité d'origine ».

Les conséquences de cette ouverture sans contrepartie handicapent une grande majorité de nos entreprises européennes.

D'abord, les entreprises européennes sont limitées dans leurs accès aux marchés publics dans de nombreux pays, ce qui représente un manque à gagner considérable.

Et surtout, les entreprises concurrentes, qui bénéficient d'une forme de subventions cachées par un accès privilégié à leurs marchés intérieurs, peuvent librement venir les « assommer » en répondant aux appels d'offres sur les marchés européens avec des propositions en dessous de leurs coûts réels voire avec des offres « anormalement basses ».

Ainsi, nos entreprises se retrouvent asphyxiées par cette « pratique » européenne de l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Les chiffres sont accablants : 312 milliards d'euros de marchés publics européens étaient totalement ouverts en 2009, soit 15% du total des marchés publics européens.

A titre d'exemple, les Etats-Unis ont ouvert uniquement 3,1% du total de leurs marchés publics, le Japon 3,8% et le Canada 0,9%...

De nombreux exemples récents démontrent notre candeur : le Japon réussit à fermer ses frontières pour les appels d'offres dans le secteur du ferroviaire, dans le même temps ses entreprises remportent des appels d'offres en Europe, le dernier en date était d'un montant de 8,5 milliard d'euros en Angleterre !

Cette situation se reproduit à l'identique pour les hélicoptères.

Pour les lanceurs de satellites institutionnels, c'est presque caricatural : les marchés publics sont totalement fermés dans les pays tiers alors que l'Union fait lancer de nombreux satellites par Soyuz.

La Commission a longtemps fait le choix de tenter de convaincre les pays tiers à revenir sur les exceptions contenues dans l'accord plurilatéral pour les marchés publics.

Cette stratégie n'a pas été gagnante, ces pays préfèrent continuer à pouvoir bénéficier de cette situation rentable qui leur donne un avantage compétitif !

Puisque nous sommes sur la question de la réciprocité, L'Europe doit également être ferme dans la négociation de ses nouveaux accords bilatéraux, l'accord économique et commerciale globale entre l'Union européenne et le Canada actuellement en cours de négociation, nécessite une grande vigilance de sa part, de notre part. Vous avez parlé Mme la ministre de ces accords de libre-échange qui dont de véritables leviers pour notre économie, mais encore faut-il que ceci soit correctement négocié par la Commission, car concernant l'exemple du Canada. Ce territoire est

un pays fédéraliste et si la négociation actuelle se fait avec le niveau fédéral c'est à l'échelon subfédéral (commune et province) que la majorité des marchés publics sont attribués.

Si la France ne manque aucune occasion de réaffirmer que le principe de réciprocité doit s'appliquer aux deux niveaux institutionnels, il faut pour cela que les Provinces soient signataires de l'accord, et cela ne me semble pas être le cas. Dans le cas contraire Mme la ministre, l'Europe serait encore le grand perdant. Toujours dans cet accord, il faut obtenir une ouverture accrue des marchés de transport public urbain et de production d'énergie. N'oublions pas que cet accord servira de modèle pour la négociation annoncée avec les Etats-Unis.

Revenons à la résolution, depuis plus de dix ans, certains dénoncent à voix haute les effets ravageurs de cette ouverture trop souvent unilatérale des marchés publics dans les pays de l'Union.

Mais le débat idéologique et économique autour de ce principe reste difficile en raison de l'opposition de plusieurs états membres et notamment de l'ancien commissaire au commerce extérieur Peter Mandelson qui a vivement combattu l'adoption d'outils juridiques efficaces pour l'application de ce principe.

Malheureusement, il a fallu attendre le constat indiscutable de l'injustice de l'application des règles en vigueur pour commencer à espérer avancer sur le sujet.

Et en attendant, avec les effets cumulés de la crise, nos entreprises ont souffert, beaucoup ont délocalisé leur outil de production et les emplois qui vont avec, et beaucoup d'autres ont même fait faillite.

Alors, face à l'ampleur de la crise et pour enrayer la chute des entreprises européennes, l'une des pistes pour leur redonner de l'air, c'est la conquête de marchés extérieurs, où nos entreprises ont un net avantage compétitif, comme pour le secteur souvent cité du ferroviaire.

Cette prise de conscience a enfin pris corps progressivement dans les textes de l'Union entre 2010 et aujourd'hui.

Mais il a fallu de nombreuses étapes successives, ce qui témoigne à la fois de la difficulté de parvenir à un consensus avec nos partenaires européens et de la lenteur institutionnelle pour mettre en place un outil juridique contraignant.

Mais ni les entreprises ni les peuples européens ne peuvent se permettre une telle lenteur, ils réclament une Europe plus réactive, plus efficace pour les protéger d'une concurrence faussée.

La proposition de résolution dont nous débattons vise à affirmer une position claire de la représentation nationale du peuple français pour soutenir le projet de règlement afin de redéfinir les secteurs d'ouverture de l'Europe et garantir l'effectivité de la réciprocité sur les marchés publics.

Pour conclure, je voulais vous dire que j'ai la conviction profonde aujourd'hui que si rien ne change, les entreprises et les peuples d'Europe ne pourront pas continuer à subir les conséquences d'une mondialisation injuste de façon passive.

Si les règles ne sont pas rééquilibrées, il n'est plus tout à fait exclu que notre belle construction européenne se fragilise et se fracture.

L'autorégulation des marchés ne sera jamais source d'équité et de justice. C'est pourquoi l'Union Européenne doit se donner les moyens de se protéger des pratiques commerciales déloyales.

Les géniaux théoriciens du « Laisser-faire laisser-aller » ne tiennent pas assez compte des moyens de fausser la concurrence : une concurrence forte sans régulateur fort aboutit à des conséquences économiques et sociales insupportables.

Les peuples européens veulent d'une Europe qui reprend son destin économique en main, qui affirme sa volonté de réguler le libre échange, défendant les principes de loyauté, de symétrie et de réciprocité dans les relations commerciales, pour veiller sur nos intérêts européens collectifs, nos emplois et protéger notre mode de vie et notre cohésion sociale.

Nous ne pouvons pas faire l'impasse sur le droit du travail, sur les injustices de la régulation monétaire, sur le droit sanitaire, sur le droit de l'environnement, sur le droit de la protection sociale. Et lorsque ces droits sont bafoués par nos partenaires commerciaux, alors les règles du principe de réciprocité doivent être appliquées pour rétablir la justice !

Le groupe RRDP votera sans réserve cette proposition de résolution qui traduit la volonté de notre assemblée de soutenir avec force ce principe et encourage chaleureusement notre ministre à porter haut ce message dans les négociations difficiles qui l'attendent.